

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 octobre 2015 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-828

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 30 SEPTEMBRE, 7 ET 14 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 30 septembre, 7 et 14 octobre 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2015-829

NOMINATION DE TROIS PROLONGEMENTS DE RUE DANS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - RUES ALICE-PARIZEAU, MARCELLE-FERRON ET JEANNINE-GRÉGOIRE-ROSS ET IDENTIFICATION CADASTRALE DE TROIS RUES - RUES JACQUES-CARTIER, SAINT-ANTOINE ET RUELLE DU COMO - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - MYRIAM NADEAU, SYLVIE GONEAU ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE trois projets de développement situés dans le secteur de Gatineau ont été approuvés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique la nomination de trois prolongements de rue et l'identification cadastrale de trois rues existantes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ces toponymes sur le plan des règles d'écriture;

CONSIDÉRANT QUE les noms de rues sont conformes aux normes de toponymie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la nomination de trois rues et la désignation cadastrale de trois rues existantes.

Numéro de lot Cadastre Nom de rue

Prolongement de rue:

Projet Domaine du Lac, phase 2 :

Lot 5 408 892 Cadastre du Québec Rue Marcelle-Ferron Lot 5 408 893 Cadastre du Québec Rue Alice-Parizeau

Projet Domaine de la Baie, phases

2B et 3

Lot 5 684 875 Cadastre du Québec Rue Jeannine-Grégoire-Ross

Nouvelle désignation cadastrale :

Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier :

Lot 5 748 564 Cadastre du Québec Rue Saint-Antoine

Lot 5 748 566 Cadastre du Québec Ruelle du Como

Lot 5 748 567 Cadastre du Québec Rue Jacques-Cartier

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document relatif à la nomination et à l'identification cadastrale des rues mentionnées.

Adoptée

CE-2015-830

PERMISSION D'OCCUPATION POUR UN TERRAIN DE VOLLEY-BALL ET UN STATIONNEMENT, SECTEUR D'AYLMER - PARTIE DU LOT 3 116 735 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec est propriétaire du lot 3 116 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé à l'extrémité sud du chemin Vanier, connu et désigné comme étant le parc des Rapides-Deschênes, le tout en bordure de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau occupe une partie du lot 3 116 735 du cadastre du Québec depuis 1998 et y a aménagé un terrain de volley-ball et un stationnement, pour les utilisateurs du secteur et ceux du sentier récréatif situé à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a manifesté son intérêt pour le renouvellement de l'entente permettant à la Ville de poursuivre l'occupation d'une partie du lot 3 116 735 du cadastre du Québec, dans le but de continuer à utiliser le terrain de volley-ball et le stationnement. Les représentants du Service des biens immobiliers ont donc demandé au ministère des Transports du Québec la possibilité, pour la Ville de Gatineau, de renouveler la permission d'occupation pour une période supplémentaire de trois ans, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018. Le terme de trois ans a été choisi par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le centre de services d'Aylmer en accord avec le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 3 août dernier, le ministère des Transports du Québec faisait parvenir à la Ville de Gatineau les documents relatifs au renouvellement de la permission d'occupation, confirmant ainsi leur accord avec la demande de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette permission est consentie à titre gratuit, cependant des frais d'administration de 500 \$ plus les taxes applicables, devront toutefois être payés au ministère des Transports du Québec. Cette permission se faisant à coût nul, outre les frais administratifs de 500 \$, elle demeure donc toujours l'option la plus intéressante pour la Ville, compte tenu du risque minime de non-renouvellement par le Ministère et la non-possibilité de vente de ce terrain à la Ville par le ministère des Transports du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le renouvellement de la permission d'occupation proposée par le ministère des Transports du Québec à des fins d'utilisation, par la Ville, d'un terrain de volley-ball et d'un stationnement sur une partie du lot 3 116 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour un terme supplémentaire de trois ans, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018, aux conditions prévues au document type du ministère des Transports du Québec;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la permission d'occupation proposée par le ministère des Transports du Québec à des fins d'utilisation par la Ville, d'un terrain de volley-ball et d'un stationnement sur une partie du lot 3 116 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour un terme supplémentaire de trois ans, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018, aux conditions prévues au document type du ministère des Transports du Québec;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 02-71460-511, Infrastructures de parc Entretien, un montant de 500 \$ plus les taxes applicables, représentant les frais d'administration à être versés au ministère des Transports du Québec, pour l'émission de la permission d'occupation d'une partie du lot 3 116 735 du cadastre du Québec et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la permission d'occupation en s'assurant du respect des termes et conditions de la permission annexée à la présente.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2016 à 2018, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-831 <u>SOUMISSION 2015 SP 041 - ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE ET DE PONTS ÉLÉVATEURS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Section A:

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Konecranes Canada inc., 1875, chemin Saint-François, Dorval, Québec, H9P 1K3, pour le service d'entretien des équipements de levage pour un montant approximatif pour trois ans de 370 318,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juillet 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

Section B:

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme St-Pie Hydraulique (9055-1698 Qc inc.), 216, rue Jacques Cartier, Saint-Pie, Québec, J0H 1W0 pour le service d'entretien des ponts élévateurs pour un montant approximatif pour trois ans de 54 574,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juillet 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année des contrats, les prix seront révisés annuellement basés sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires applicables, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2016 à 2020 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-832 <u>SOUMISSION 2015 SP 116A - FOURNITURE DE DIESEL COLORÉ ET DE MAZOUT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme W.O. Stinson & Son Ltd., 4728, Bank Street, Ottawa, Ontario, K1T 3W7, pour la fourniture de diesel coloré et de mazout, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant approximatif pour deux ans de 260 874,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 août 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Les prix soumis seront ajustés hebdomadairement selon le prix minimal à la rampe de chargement déterminé par la Régie de l'énergie dans son bulletin d'information sur les produits pétroliers du Québec (information soutirée du « Bloomberg Oil Buyer's Guide »).

De plus, ce comité accepte les prix unitaires soumis pour les frais de livraison en délai d'urgence et d'un rapport d'inspection des réservoirs.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2016 et 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-833 <u>MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - 27 AU 29 NOVEMBRE 2015</u>

CONSIDÉRANT QUE le défilé se déroulera sur la rue Principale entre la marina et les Galeries Aylmer dans le cadre des festivités du défilé du père Noël de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour la 2^e année un marché de Noël verra le jour dans le parc commémoratif;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement sur certaines rues du secteur d'Aylmer dans le cadre du défilé du père Noël de Gatineau pour les journées suivantes, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile le vendredi 27 novembre entre 18 h et 22 h sur les rues suivantes :

- La rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- Le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre la rue Principale et la rue Le Guerrier;
- La rue Le Guerrier entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan.

Interdiction de la circulation automobile le vendredi 27 novembre à partir de 12 h jusqu'au lundi 30 novembre à 20 h sauf pour les résidants sur la rue suivante :

• La rue Broad, entre la rue Principale et la rue Symmes.

Interdiction de la circulation automobile le samedi 28 et le dimanche 29 novembre de 9 h à 18 h sur la rue suivante :

• La rue Symmes, entre la rue Park et la rue Broad.

Stationnement interdit le vendredi 27 novembre entre 16 h et 22 h des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- La rue Le Guerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan.

Stationnement interdit le vendredi 27 novembre entre 16 h et 22 h sur le côté impair de la rue suivante :

• La rue du Couvent, entre la rue Front et la rue Eardley - Voie de détour de la Société de transport de l'Outaouais.

Stationnement interdit du vendredi 27 novembre à 12 h jusqu'au dimanche 29 novembre à 20 h des deux côtés de la rue suivante :

• La rue Broad, entre la rue Principale et la rue Symmes.

Stationnement interdit le vendredi 27 novembre entre 16 h et 22 h, le samedi 28 novembre et le dimanche 29 novembre entre 9 h et 18 h des deux côtés de la rue suivante :

• La rue Symmes, entre la rue Eardley et la rue Broad.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la Planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans G06-144-01 et CRO-14-432 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-834

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 36 - 6 692,22 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 422 801,99 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 - 11 043,14 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 37 - 116 776,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 36, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 38 ainsi que la liste des embauches numéro 37 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	6 692,22 \$	28 septembre au 2 octobre 2015
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	422 801,99 \$	28 septembre au 2 octobre 2015
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	11 043,14 \$	28 septembre au 2 octobre 2015
Liste des embauches numéro 37	Embauches de personnel temporaire	116 776,09 \$	20 au 26 septembre 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-835

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 8 634,96 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - 406 302,78 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 3 264,75 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38 - 446 252,49 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches numéro 38 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	8 634,96 \$	5 au 9 octobre 2015
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	406 302,78 \$	5 au 9 octobre 2015
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	3 264,75 \$	5 au 9 octobre 2015
Liste des embauches numéro 38	Embauches de personnel temporaire	446 252,49 \$	27 septembre au 3 octobre 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-836

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 POUR UN MONTANT TOTAL DE 221 112,69 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 221 112,69 \$ pour la période du 17 au 23 septembre 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-837

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 POUR UN MONTANT TOTAL DE 306 832,32 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 SEPTEMBRE 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 306 832,32 \$ pour la période du 24 au 30 septembre 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-838

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-39 POUR UN MONTANT TOTAL DE 404 858,47\$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 OCTOBRE 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-39 d'un montant de 404 858,47 \$ pour la période du 1^{er} au 7 octobre 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-839

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 POUR UN MONTANT TOTAL DE 128 468,19\$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 OCTOBRE 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant de 128 468,19 \$ pour la période du 8 au 14 octobre 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-840

<u>DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES ŒUVRES ISIDORE OSTIGUY - 149, RUE FERNAND-ARVISAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON</u>

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les œuvres Isidore Ostiguy a obtenu, le 7 août 2015, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans une partie de l'immeuble situé au 149, rue Fernand-Arvisais;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les œuvres Isidore Ostiguy a demandé d'être exempté des taxes foncières pour la partie de l'immeuble situé au 149, rue Fernand-Arvisais qui ne faisait pas l'objet de la reconnaissance précitée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Les œuvres Isidore Ostiguy pour une partie de l'immeuble situé au 149, rue Fernand-Arvisais.

Adoptée

<u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

1. Dépôt des subventions des conseillers du mois de septembre 2015

CE-2015-841 SOUMISSION 2015 SP 175 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS EMPLACEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour le déneigement de divers emplacements pour deux ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 3 septembre 2015, à savoir :

Section A

À la firme 8698805 Canada inc., 539, rue des Rossignols, Gatineau, Québec, J8R 1B1, pour le déneigement de divers emplacements, sur la base des prix au mètre carré inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 10 259,95 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Sections B, C et D

À la firme Entreprises Nolet, 229, rue Laurel, #3, Gatineau, Québec, J8P 5R3, pour le déneigement de divers emplacements, sur la base des prix au mètre carré inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 12 647,44 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

Sections E, F, H et I

À la firme 7289243 Canada inc./Gauvreau Transport, 37, route 105, Chelsea, Québec, J9B 1L3, pour le déneigement de divers emplacements, sur la base des prix au mètre carré inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 53 514,47 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

Section G

À la firme Déneigement Techni-Snow inc., 780, rue de Vernon, suite B, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour le déneigement de divers emplacements, sur la base des prix au mètre carré inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 2 184,08 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section J

À la firme Claude Bougie mécanique et déneigement, 7, rue Nicole, Cantley, Québec, J8V 3B5, pour le déneigement de divers emplacements, sur la base des prix au mètre carré inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 81 321,68 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Sections K et L

À la firme 6005608 Canada inc., 254, chemin des Érables, Cantley, Québec, J8V 3Z8, pour le déneigement de divers emplacements, sur la base des prix au mètre carré inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 22 927,25 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour les sections M, N, O et P.

Le contrat sera valide pour une période de deux ans. Annuellement, les contrats débutent dès les premières précipitations pour se terminer au 15 mai de l'année suivante.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris aux différents postes budgétaires concernées, soit :

POSTE	DESCRIPTION
02 71190 531	Entretien des terrains – Édifices communautaires
02 79900 531	Entretien des terrains – Autres édifices
02 22310 531	Entretien des terrains – Schéma couverture de risques
02 72221 531	Entretien des terrains – Centre Robert-Guertin
02 71460 531	Entretien des terrains – Infrastructures de parcs

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2016-2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-842

SOUMISSION 2015 SI 186 - RÉPARATION D'AQUEDUC AU CENTRE DE TRANSBORDEMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane Inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la réparation du bris d'aqueduc au Centre de récupération et de transbordement pour un montant total de 43 926,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 septembre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45112-532-03879	40 110,47 \$	Déchets - Transbordement, transport et enfouissement - Entretien des édifices
04-13493	1 910,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 905,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-843

SOUMISSION 2015 SP 200 - FOURNITURE ET ASSEMBLAGE D'UN ENTREPÔT DE DÉGLAÇANT - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Industries Harnois inc., 1044, rue Principale, Saint-Thomas, Québec, J0K 3L0, pour la fourniture et l'assemblage d'un entrepôt de déglaçant dans le secteur d'Aylmer au montant total de 138 953,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 septembre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-007-03880	126 883,35 \$	Fonds dédié aux infrastructures – Travaux publics - Entrepôt à sel dans le secteur d'Aylmer
04-13493 04-13593	6 042,78 \$ 6 027,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-844

SOUMISSION 2015 SP 201 - TRAVAUX DE COFFRAGE ET BÉTON D'UN ENTREPÔT DE DÉGLAÇANT - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & Associés Canada inc., 41, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour les travaux de coffrage et béton d'un entrepôt de déglaçant dans le secteur d'Aylmer au montant total de 98 833,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 octobre 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-004-03881	90 247,93 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures – Travaux publics - Entrepôt à sel dans le secteur d'Aylmer
04-13493 04-13593	4 298,03 \$ 4 287,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2015.

Adoptée

CE-2015-845

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME MYCHELLE VAIVE À TITRE DE RESPONSABLE, PARCS, PLEIN AIR ET INSTALLATIONS SPORTIVES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable, Parcs, plein air et installations sportives au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 2 juillet au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Mychelle Vaive à titre de responsable, Parcs, plein air et installations sportives au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 2 juillet au 31 décembre 2015.

Le salaire de madame Mychelle Vaive sera celui de la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-135 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Temporaires – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

 Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 30 juillet au 30 septembre 2015

CE-2015-846

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN D'ENTAMER DES PROCÉDURES CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LA RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET PORTANT LES NUMÉROS DE LOT 1 620 300 ET 1 739 576 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble, situé sur la rue de l'Hôtel-de-Ville et portant le numéro de matricule 6532-92-9041 (lots 1 620 300 et 1 739 576 du cadastre du Québec), n'a jamais cessé d'exercer l'usage de stationnement pour automobiles sur un terrain vacant et que cet usage contrevient à la grille des spécifications de la zone C-08-115 du Règlement de zonage numéro 502-2005;

CONSIDÉRANT QU'un jugement de la Cour supérieure portant le numéro 550-05-001124-935 a été donné le 23 août 1993 en faveur de la Ville de Gatineau, demandant au propriétaire du terrain de cesser l'usage de stationnement pour automobiles sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT QU'un jugement de la cour municipale portant le numéro 97-05617-6 a été donné le 15 août 1997 en faveur de la Ville de Gatineau, demandant au propriétaire du terrain de cesser l'usage de stationnement pour automobiles sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT QUE sept mises en demeure ont été remises au propriétaire de l'immeuble, Edmond (alias Eyamie) Kiame, entre 1996 et 2002, ainsi qu'en 2006, lui demandant de cesser l'usage de stationnement pour automobiles sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces mises en demeure, Edmond (alias Eyamie) Kiame a plaidé coupable à 11 constats d'infraction, et ce, entre 2002 et 2008, en acquittant les coûts reliés à ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE Edmond (alias Eyamie) Kiame a effectué une demande de changement de zonage afin d'autoriser l'usage de stationnement pour automobiles sur un terrain vacant portant le matricule 6532-92-9041 (lots 1 620 300 et 1 739 576 du cadastre du Québec) et que cette demande a été refusée par le conseil municipal par le biais de la résolution numéro CM-2003-146 du 28 janvier 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville de Gatineau afin de représenter les intérêts de la Ville en vue de déposer une requête à la Cour supérieure et obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble, situé sur la rue de l'Hôtel-de-Ville et portant le numéro de matricule 6532-92-9041 (lots 1 620 300 et 1 739 576 du cadastre du Québec), de faire cesser l'usage de stationnement pour automobile sur un terrain vacant, et ce, afin de rendre l'immeuble conforme à la règlementation municipale. À défaut pour le propriétaire de se conformer au délai imparti par la cour, d'autoriser la Ville de Gatineau à faire les travaux nécessaires pour faire cesser l'usage, et ce, aux frais du propriétaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER Conseiller et vice-président Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif